



INDICATEURS

Les taux de chômage en Bretagne

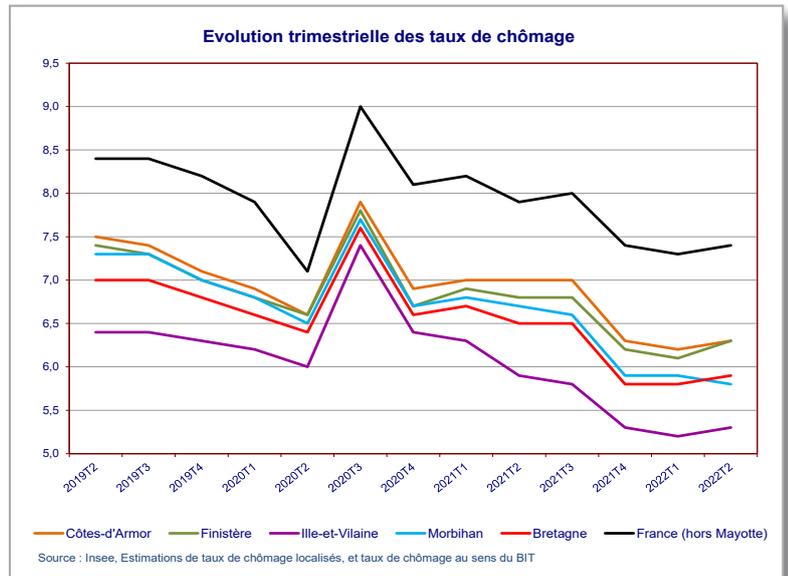
au 2^{ème} trimestre 2022

Au 2^{ème} trimestre 2022, en Bretagne, le taux de chômage localisé augmente de 0,1 point pour atteindre **5,9 % de la population active**. La petite hausse trimestrielle est identique au niveau national, le taux de chômage s'y établit à 7,4 %. En Bretagne, il a baissé de 0,6 point en un an et s'établit 0,9 point sous son niveau d'avant crise sanitaire (4^{ème} trimestre 2019).

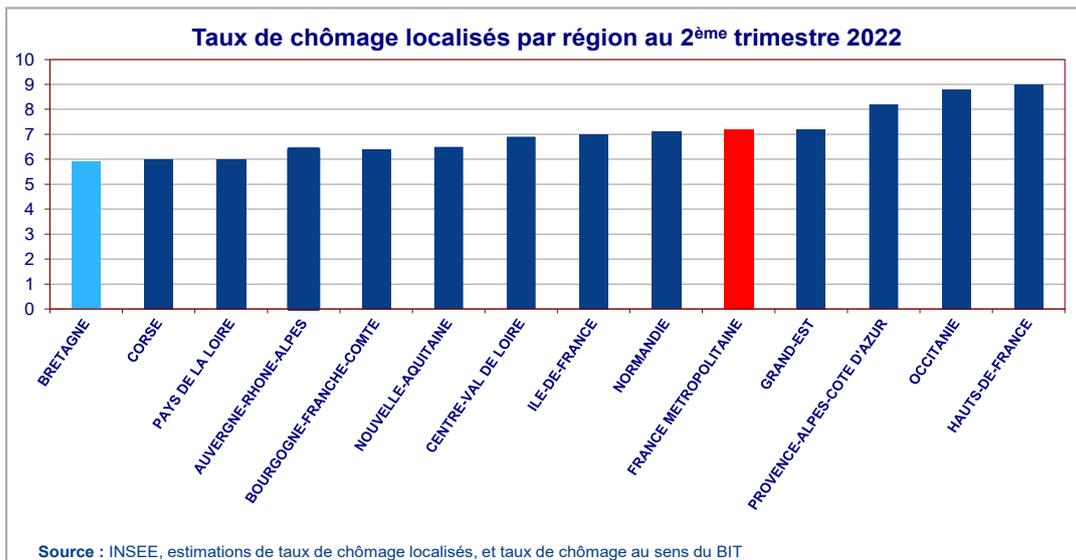
Cette quasi-stabilité concerne les quatre départements bretons. A 5,3 %, il est inférieur en Ille-et-Vilaine à celui des trois autres départements où il est compris entre 5,8 % dans le Morbihan et 6,3 % dans les Côtes-d'Armor et le Finistère. Sur un an, le recul du taux de chômage s'échelonne de 0,9 point dans le Morbihan à 0,5 point dans le Finistère.

Dans les autres régions métropolitaines, la Corse enregistre un recul de 0,3 point. A l'inverse le taux de chômage augmente de 0,2 point dans les Hauts-de-France, la Normandie, la Bourgogne-Franche-Comté et le Centre-Val de Loire.

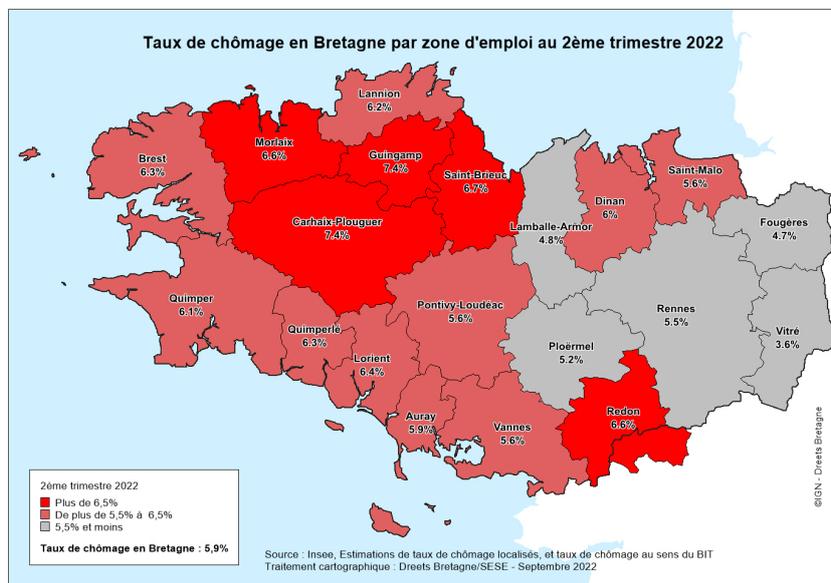
La Bretagne reste la région ayant le plus faible taux de chômage, devant les Pays de la Loire et la Corse (6 %). A l'opposé, les Hauts-de-France et l'Occitanie présentent le taux de chômage le plus élevé des 13 régions métropolitaines avec respectivement 8,8 % et 9 %.



	2019T2	2019T3	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	2022T2
Côtes-d'Armor	7,5	7,4	7,1	6,9	6,6	7,9	6,9	7,0	7,0	7,0	6,3	6,2	6,3
Finistère	7,4	7,3	7,0	6,8	6,6	7,8	6,7	6,9	6,8	6,8	6,2	6,1	6,3
Ille-et-Vilaine	6,4	6,4	6,3	6,2	6,0	7,4	6,4	6,3	5,9	5,8	5,3	5,2	5,3
Morbihan	7,3	7,3	7,0	6,8	6,5	7,7	6,7	6,8	6,7	6,6	5,9	5,9	5,8
Bretagne	7,0	7,0	6,8	6,6	6,4	7,6	6,6	6,7	6,5	6,5	5,8	5,8	5,9
France (hors Mayotte)	8,4	8,4	8,2	7,9	7,1	9,0	8,1	8,2	7,9	8,0	7,4	7,3	7,4

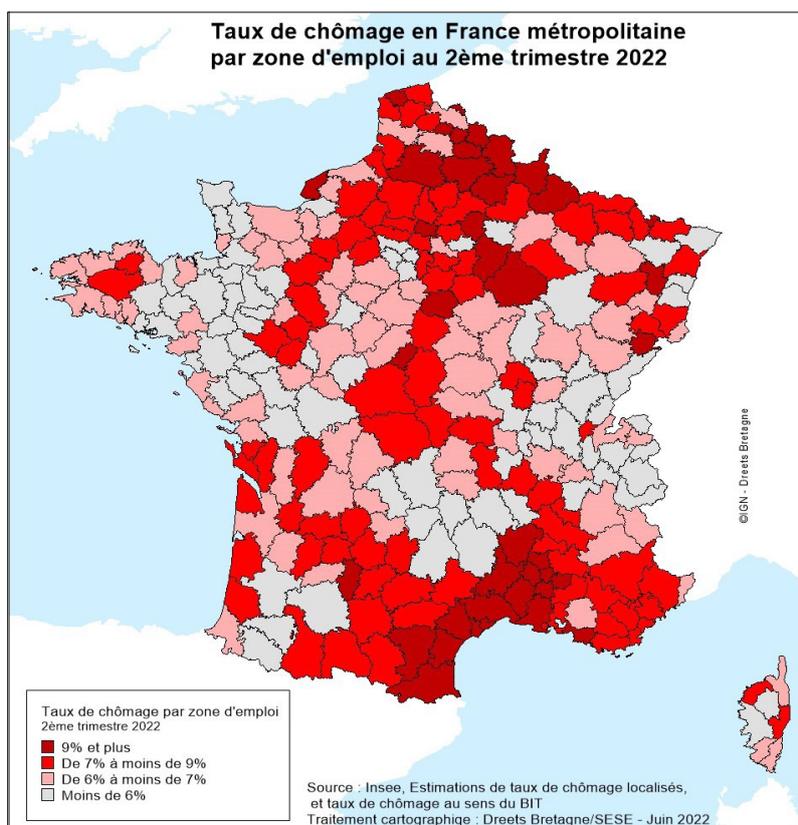


Source : INSEE, estimations de taux de chômage localisés, et taux de chômage au sens du BIT



Au 2^{ème} trimestre, le taux de chômage recule dans 4 des 20 zones d'emploi bretonnes. Il est stable dans 4 autres et augmente dans les 12 dernières. La zone d'emploi d'Auray enregistre la baisse la plus nette (-0,4 point), devant celle de Lannion (-0,2 point). La hausse la plus nette est observée dans la zone d'emploi de Brest (+0,3 point). Sur un an, le recul du taux de chômage atteint au moins un point dans les zones d'Auray, Lannion et Saint-Malo. Il n'est que de 0,2 point sur la zone de Redon et Fougères.

Les zones d'emploi de Carhaix-Plouguer et de Guingamp affichent toujours le plus haut taux de chômage en Bretagne, à 7,4%. A l'opposé, **la zone d'emploi de Vitré demeure celle où ce taux est le plus bas en Bretagne (3,6%), et même le deuxième plus faible de France.** Deux autres zones d'emploi se situent sous le seuil symbolique de 5% : celles de Fougères (4,7%) et de Lamballe-Armor (4,8%).



Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du bureau international du travail (BIT) et la population active.

Est considéré comme chômeur une personne en âge de travailler de 15 ans et plus et qui répond simultanément à 3 conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Date de diffusion : 30 septembre 2022

Prochaine publication : 31 décembre 2022

Réalisation : DREETS de Bretagne / service E.S.E (études, statistiques, évaluation)

Courriel : dreets-bretagne@dreets.gouv.fr

<https://bretagne.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques,1760>